



Compostage collectif en pied d'immeuble à Limoges Métropole (87)



- Déchets
- Nouvelle-Aquitaine

Pourquoi agir ?

La communauté d'agglomération Limoges Métropole regroupe un ensemble de 20 communes pour 210 000 habitants. Dans le cadre de ses compétences, elle mène depuis plusieurs années des actions pour réduire les flux de déchets à collecter et à traiter. Dès 2006, elle a ainsi déployé un vaste programme pour équiper les foyers en composteurs individuels afin de réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères. Or plus de 56% des logements du territoire sont situés dans des habitats collectifs. C'est pourquoi la collectivité a engagé en 2011 une démarche complémentaire visant d'une part à fournir des lombricomposteurs aux ménages intéressés et d'autre part à installer des composteurs collectifs en pied d'immeuble.

Le compostage est une technique qui permet de transformer des déchets organiques en un produit réutilisable comparable à l'humus. En règle générale, les déchets organiques concernés sont généralement issus de l'agriculture, des ordures ménagères (cuisine, maison) ou d'activités (jardinage, espaces verts). Ils sont collectés, triés et mélangés. Grâce à l'action conjuguée de l'humidité, de l'oxygène et de micro-organismes (bactéries et champignons microscopiques), les déchets fermentent et se décomposent. Cela permet d'obtenir une sorte de terre fine et riche en éléments organiques, le compost, qui est réutilisable comme engrais naturel. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans les stratégies de prévention des déchets. L'enjeu pour Limoges Métropole est ainsi très important puisque les déchets putrescibles représentent, sur son territoire, près de 100 kg par an et par habitant. Son action vise ainsi les biodéchets produits par les ménages et par les espaces verts des immeubles.

Soutenant les initiatives innovantes de compostage collectif, la Direction régionale de l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine a apporté un conseil méthodologique et un soutien financier à la communauté d'agglomération Limoges Métropole qui a développé cette action dans le cadre de son programme local de réduction des déchets avec un objectif de réduction de 7% d'ici à 2015 par rapport à 2009.



Bénéficiaire

Communauté d'agglomération Limoges Métropole

Partenaire

ADEME Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Coût (HT)

20 000 € par an sur 4 ans

Bilan en chiffres

- 96 composteurs collectifs installés sur 72 sites
- 72 composteurs référents
- 37,4 tonnes de bio-déchets détournées par an

Date de lancement

2011

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Présentation et résultats

Enseignements :

Mme Murielle Olive, responsable réduction des déchets à Limoges Métropole :

« Le compostage collectif en pied d'immeuble constitue une action forte de notre programme local de prévention des déchets car il concerne potentiellement près de 60% de la population. Le gisement de bio-déchets est donc énorme !

Chaque année, de nouvelles résidences s'engagent, ce qui nécessite de notre part un accompagnement et un suivi toujours plus important. Lorsque des habitants sont intéressés pour installer un composteur collectif près de chez eux, ils prennent contact avec la Direction Propreté. Nous étudions la faisabilité du projet et nous nous chargeons de le mettre en œuvre avec les bailleurs et les syndicats. »



Crédit : Limoges Métropole

En 2011, Limoges Métropole a lancé une campagne de communication pour sensibiliser les bailleurs et les locataires via des courriers et des réunions d'information. L'année suivante, elle a installé une plateforme de démonstration à la Direction de la Propreté et proposé des séances de formation pour présenter les différentes techniques de compostage, y compris le compostage collectif, ainsi que les bonnes pratiques de gestion et d'utilisation du compost.

En parallèle, un partenariat a été finalisé avec les bailleurs et gestionnaires de copropriétés comme l'office public de l'habitat de la Haute-Vienne (ODHAC 87), Limoges Habitat, Midi Immobilier, Nexity, City A Durivaud ou encore le CROUS pour identifier les habitants volontaires et réaliser un audit sur les lieux pressentis d'installation. Les foyers volontaires se sont engagés en signant une charte et ont reçu des bio-seaux de 10 litres pour collecter leurs déchets organiques. Selon le volume de bio-déchets à traiter, deux types de composteurs sont proposés : des bacs de 360 litres et des bacs de 700 litres.

Dès que le composteur a été mis en place, un agent de Limoges Métropole est chargé d'effectuer un suivi régulier pour vérifier le process (propreté de l'installation, qualité du compost et du broyat), échanger avec les référents compostage et sensibiliser les nouveaux arrivants.

Dès la première année, 14 résidences réunissant 158 foyers ont été équipées et 96 composteurs ont été installés sur 72 sites, ce qui permet de détourner 37,4 tonnes de bio-déchets par an.

Focus

En complément du compostage collectif en pied d'immeuble, Limoges Métropole a également développé la pratique du compostage collectif dans les établissements scolaires et parascolaires (écoles, collèges, lycées, centre aéré). Les 18 restaurants et cantines concernés ont ainsi été équipés de plateformes de compostage qui permettent de valoriser les déchets de préparation et les restes de repas.

Facteurs de reproductibilité

Pour garantir le succès d'une action collective de compostage, il est impératif de prévoir un approvisionnement en broyat complémentaire de déchets verts et végétaux. Ce broyat est absolument nécessaire pour équilibrer l'humidité et stabiliser la qualité du compost final.

Pour sa part, l'ADEME encourage l'expérimentation et la mise en place de dispositifs de compostage collectif. Elle peut fournir des conseils, des formations, des appuis techniques et méthodologiques. Elle peut également intervenir en soutenant financièrement les actions inscrites dans des programmes locaux de prévention.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :

www.ademe.fr/dechets

Le site de Limoges Métropole
www.agglo-limoges.fr

Le site de l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine
www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

CONTACTS

Limoges Métropole
Tél : 05 55 45 79 00
murielle_olive@agglo-limoges.fr

ADEME Direction régionale Nouvelle-Aquitaine
Tél : 05 49 50 12 12
ademe.nouvelle-aquitaine@ademe.fr